

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SÉANCE DU MARDI 28 JANVIER 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 28 janvier, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM RIO, ATIG, MMES OGBI, LE BRIAND, MM LE POULAIN, LAATRIS, MMES ROGOW, TAWAB, ETE, MM ZERKAL, VAZQUEZ, BORTOLI, GAMINETTE, NDOMBELE, MMES RAMI, MAUREILLE, MM SOILHI, LOUISON, TROADEC, MOURGEON, GAUBIER

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS : M. BERCHMAN représenté par M. LAATRIS, Mme ZIZANI représentée par Mme TAWAB, Mme LADJI représentée par M. TROADEC, Mme MABANZA représentée par Mme OGBI, Mme PIVOT représentée par M. MOURGEON

ABSENT EXCUSÉ: M. MELE

ABSENTS : M. VENT, MMES AUBRY, KENYA, BAKKICH, LAMOTHE, M. LE BRAS, Mme ZINE, M. OUKBI

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 21

Délibération DEL-2014-0015 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013 - Locaux Commerciaux

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment les articles L.612-1 à L.612-20, l'article L2311-1 et l'article L2335-2,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 21 janvier 2014,

Vu sa délibération n° DEL_2014_0010 date du 28 janvier 2014 portant approbation du compte de gestion 2013 - Budget Locaux Commerciaux,

Vu sa délibération n° DEL_2014_0005 en date du 28 janvier 2014 portant approbation du compte administratif 2013 - Budget Locaux Commerciaux,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,


Délibère, et,

Dit que l'excédent de clôture de la section d'investissement, soit 2 467,13 €, est affecté en recettes au compte 001 « Résultat d'investissement reporté »,

Dit que l'excédent de clôture de la section de fonctionnement, soit 1 047 544,39 € est affecté en recettes au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »,

Dit que ces affectations seront inscrites au Budget Locaux Commerciaux 2014.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 22

Abstentions : 4

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 29 janvier 2014

Transmis en Sous Préfecture le

05 FEV. 2014